



Plan d'action en santé et sécurité du travail

Municipalité de Notre-Dame-de-La-Prévention

Juin 2017





Identification de l'entreprise

Municipalité de :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Personne-ressource :

Personnel-cadre :

Nombre de travailleurs, nombre d'employés dont :

Nb de cols bleus :

Nb de cols blancs :

Nb de pompiers à temps partiel :

APSAM

Téléphone : 1 800 465-1754

Courriel : info@apsam

EXEMPLE





Introduction

Pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, il est important que l'organisation structure ses activités de gestion de la prévention. Elle doit adopter un comportement proactif afin d'anticiper les événements. Le plan d'action en santé et sécurité permet de mieux s'organiser, d'harmoniser les activités et de les constituer en un tout cohérent, afin d'atteindre les objectifs fixés. À partir d'une analyse de la situation de l'organisation en matière de prévention des lésions professionnelles, on identifie des priorités que l'on traduit en objectifs et en activités auxquels on associe des responsables ainsi que des échéanciers. On obtient donc un programme de prévention dynamique permettant de mettre en place la structure, les pratiques et les moyens nécessaires pour identifier, réduire et éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnelles dans votre municipalité.

EXEMPLE



PRIORITÉS

Structure organisationnelle

1. Politique en matière de SST
2. Partage des responsabilités
3. Comité de santé et de sécurité

Identification des risques

1. Enquête et analyse des accidents
2. Inspection

Élimination et contrôle des risques

1. Rencontres de sécurité
2. Méthodes sécuritaires de travail
3. Règlements de sécurité et équipements de protection individuels
4. Gestion du SIMDUT
5. Programme de formation

Gestion des interventions d'urgence

1. Premiers soins, premiers secours
2. Mesures d'urgence



Plan d'action de _____ à _____

	Éléments	Activités	Responsable	Échéance¹	Remarques et suivi
1	Philosophie et responsabilités en SST	1.1 Élaborer une politique municipale en santé et sécurité. 1.2 Faire endosser la politique par le conseil municipal. 1.3 Présenter la politique à tout le personnel. 1.4 Afficher la politique. 1.5 Préciser les responsabilités en SST pour tous les niveaux de l'organisation (direction, gestionnaires, CSS et travailleurs). 1.6 Présenter les responsabilités à tous les membres du personnel.	Direction Direction Direction Direction Direction	1 ^{re} année	Politique en santé et sécurité au travail Responsabilités en santé et sécurité au travail

¹ Pour vous aiguiller concernant l'ordre de réalisation des différentes activités, nous avons indiqué, 1^{ère}, 2^e et 3^e année à titre indicatif.



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
2	Fonctionnement du comité de santé et de sécurité ²	<p>2.1 Élaborer le mandat et définir les rôles et fonctions du CSS.</p> <p>2.2 Approuver le mandat ainsi que les rôles et fonctions du CSS.</p> <p>2.3 Établir les règles de fonctionnement du CSS.</p> <p>2.4 Développer un atelier et former les membres sur les conditions qui mènent à l'efficacité pour un CSS.</p> <p>2.5 Élaborer et mettre en place une procédure de cheminement des demandes en SST.</p> <p>2.6 Tenir des rencontres dans le respect des règles établies et remplir ses rôles et fonctions dans le cadre de son mandat.</p> <p>2.7 Évaluer le fonctionnement du CSS et, au besoin, prendre les mesures pour améliorer son fonctionnement.</p>	<p>CSS et direction</p> <p>Direction et Conseil</p> <p>CSS</p> <p>APSAM</p> <p>CSS et direction</p> <p>CSS</p> <p>CSS et direction</p>	1 ^{re} année	<p>Comité de santé et de sécurité</p> <p>À chaque année</p>

² La petite taille de l'organisation peut rendre plus ou moins pertinente l'implantation d'une structure telle que le CSS. Dans ce contexte, la clarification du cheminement des demandes ainsi que la mise en place de rencontres de sécurité sont d'autant plus importantes (référence activité 5).



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
3	Enquête et analyse des accidents	<p>3.1 Élaborer et communiquer les procédures de déclaration, enquête et analyse des accidents et les communiquer à tout le personnel.</p> <p>3.2 Développer et présenter les formulaires de déclaration, enquête et analyse des accidents.</p> <p>3.3 Former les personnes concernées sur la réalisation des enquêtes et analyses des accidents.</p> <p>3.4 Enquêter et analyser les accidents (AP et SP de temps).</p> <p>3.5 Rédiger les rapports d'enquête et analyse des accidents.</p> <p>3.6 Faire le suivi des recommandations.</p> <p>3.7 Évaluer l'activité (respect de la procédure, convivialité des formulaires, qualité de rédaction des rapports d'enquête et analyse des accidents, etc.) et faire les ajustements nécessaires.</p>	<p>CSS et APSAM</p> <p>CSS et APSAM</p> <p>APSAM</p> <p>Gestionnaires et travailleur</p> <p>Gestionnaires et travailleur</p> <p>Gestionnaires et CSS</p> <p>CSS</p>	1 ^{re} année	<p>Enquête et analyse des accidents</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>Annuellement</p>



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
4	Inspection	<p>4.1 Établir une procédure d'inspection et la communiquer aux personnes concernées.</p> <p>4.2 Développer et valider les outils liés à l'inspection (aide-mémoire, liste de vérification, rapport, etc.).</p> <p>4.3 Former les personnes concernées.</p> <p>4.4 Effectuer une inspection mensuelle des lieux de travail.</p> <p>4.5. Rédiger un rapport d'inspection.</p> <p>4.6 Faire le suivi des mesures correctives.</p> <p>4.7 Évaluer l'activité (respect de la procédure, convivialité des outils, qualité de rédaction des rapports d'inspection, etc.) et faire les ajustements nécessaires.</p>	<p>CSS et APSAM</p> <p>CSS/ Gestionnaires et travailleurs</p> <p>APSAM</p> <p>Gestionnaires et travailleurs</p> <p>Gestionnaires et travailleurs</p> <p>Gestionnaires et travailleurs</p> <p>CSS</p>	3 ^e année	<p>Inspection en milieu de travail</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>Annuellement</p>



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
5	Rencontres de sécurité	<p>5.1 Implanter les rencontres de sécurité pour discuter des travaux à risques lors des changements de saison et au besoin (ex. : travaux spéciaux, accidents de travail, nouvelle procédure).</p> <p>5.2 Coacher les gestionnaires sur la tenue des rencontres de sécurité.</p> <p>5.3 Tenir les réunions de sécurité.</p> <p>5.4 Soutenir les gestionnaires au besoin.</p>	<p>CSS et direction</p> <p>APSAM et CSS</p> <p>Gestionnaires</p> <p>CSS et direction</p>	2 ^e année	<p>Il s'agit de tenir au moins 4 rencontres de sécurité par année pour rappeler les règles de sécurité en fonction des types de travaux à réaliser</p> <p>En continu</p>



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
6	Méthodes sécuritaires de travail³	<p>6.1 Identifier les principales tâches à risques (tranchée et excavation, espace clos, travaux près des lignes électriques, travail en hauteur, horticulture, etc.).</p> <p>6.2 Rédiger des fiches d'actions spécifiques pour chaque tâche identifiée décrivant les étapes à réaliser pour rendre le travail sécuritaire.</p> <p>6.3 Développer des procédures sécuritaires de travail pour les tâches à risques incluant le cadenassage.</p> <p>6.4 Informer et former les employés sur les méthodes et procédures sécuritaires y compris les nouveaux travailleurs.</p> <p>6.5 S'assurer du respect des méthodes et procédures établies.</p> <p>6.6 S'assurer de la mise à jour des méthodes et des procédures sécuritaires.</p>	<p>CSS/ gestionnaires/ travailleurs</p> <p>CSS/ gestionnaires/ travailleurs</p> <p>Gestionnaires/ travailleurs</p> <p>Gestionnaires</p> <p>Gestionnaires</p> <p>CSS/ gestionnaires</p>	<p>1^{re} 2^e et 3^e année</p>	<p>À raison de 1 à 2 tâches par année selon sa complexité et la disponibilité des ressources</p> <p>Dès qu'une procédure est développée</p> <p>Dès qu'une procédure est développée</p> <p>Dès qu'une modification est apportée (équipement, outil, etc.)</p>

³ Des procédures de travail ou plan d'action concernant des tâches à risques comme : le travail en espace clos, les travaux de creusement et d'excavation, le travail en hauteur, etc. ont déjà été développés par l'APSAM. Pour en prendre connaissance, consultez notre [site Internet](#).



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
7	Règlements de sécurité et équipements de protection individuels	<p>7.1 Évaluer les besoins au niveau des ÉPI et s'assurer que tous les équipements de protection individuels requis sont disponibles.</p> <p>7.2 Rédiger, faire approuver et communiquer les règles internes de sécurité à tout le personnel y incluant les nouveaux travailleurs.</p> <p>7.3 Voir au respect du port des ÉPI et des règles de sécurité.</p>	<p>CSS/ gestionnaires/ travailleurs</p> <p>CSS/ gestionnaires/ direction</p> <p>Gestionnaires</p>	3 ^e année	<p>Équipements de protection individuels</p> <p>Programme de gestion des moyens et équipements de protection individuels (Montmagny)</p> <p>En continu</p>
8	SIMDUT 2015	<p>8.1 S'assurer que la municipalité répond aux exigences légales concernant l'étiquetage, l'entreposage et la disponibilité des fiches de sécurité des matières dangereuses.</p> <p>8.2 Former tout le personnel concerné par le SIMDUT 2015, y incluant les nouveaux travailleurs.</p>	<p>Direction/ CSS/ gestionnaires</p> <p>APSAM</p>	2 ^e année	<p>SIMDUT et SGH</p>



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
9	Formation du personnel	Dispenser la formation sur les sujets suivants : 9.1 SIMDUT 9.2 Espaces clos 9.3 Travaux publics et de construction 9.4 Cadenassage 9.5 Signalisation des travaux 9.6 Enquête et analyse des accidents 9.7 Inspection des lieux	APSAM APSAM APSAM APSAM APSAM APSAM	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année	Formations de l'APSAM Certaines sessions de formation pourront être offertes sous forme d'ateliers de travail
10	Premiers secours, premiers soins	10.1 S'assurer de la présence de secouristes formés en tout temps. 10.2 S'assurer que le registre des premiers soins est rempli par le secouriste. 10.3 Assurer le suivi de la formation et du contenu des troussees.	Direction Le secouriste Direction	2 ^e année	Premiers secours et premiers soins En continu En continu En continu



	Éléments	Activités	Responsable	Échéance ¹	Remarques et suivi
11	Mesures d'urgence	11.1 Développer et communiquer un plan d'intervention d'urgence et une procédure en cas d'accidents avec blessés. 11.2 Faire une pratique annuelle d'évacuation.	Directeur prévention des incendies Directeur prévention des incendies	2 ^e ou 3 ^e année	Mesures d'urgence 1 fois par année

EXEMPLE





Conclusion

Les activités proposées dans ce plan d'action sont encadrées et appuyées par la direction générale et le conseil municipal de la municipalité de _____.

L'APSAM peut vous apporter tout le soutien nécessaire à la réalisation de votre plan d'action.

L'APSAM dispose également de nombreux outils qui facilitent votre travail dans l'élaboration de procédures, de fiches, de grilles ou d'autres outils. De plus, différentes formations sont disponibles afin de fournir les connaissances et les habiletés nécessaires aux personnes qui auront à mettre en place le plan d'action.

Une évaluation du plan d'action est prévue pour la fin de l'année _____.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller régional.